

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CARRIERE

Rubrique 2510-1
de la nomenclature des installations classées
pour la protection de l'environnement

Commune de ROUCOURT
(Département du NORD - 59)

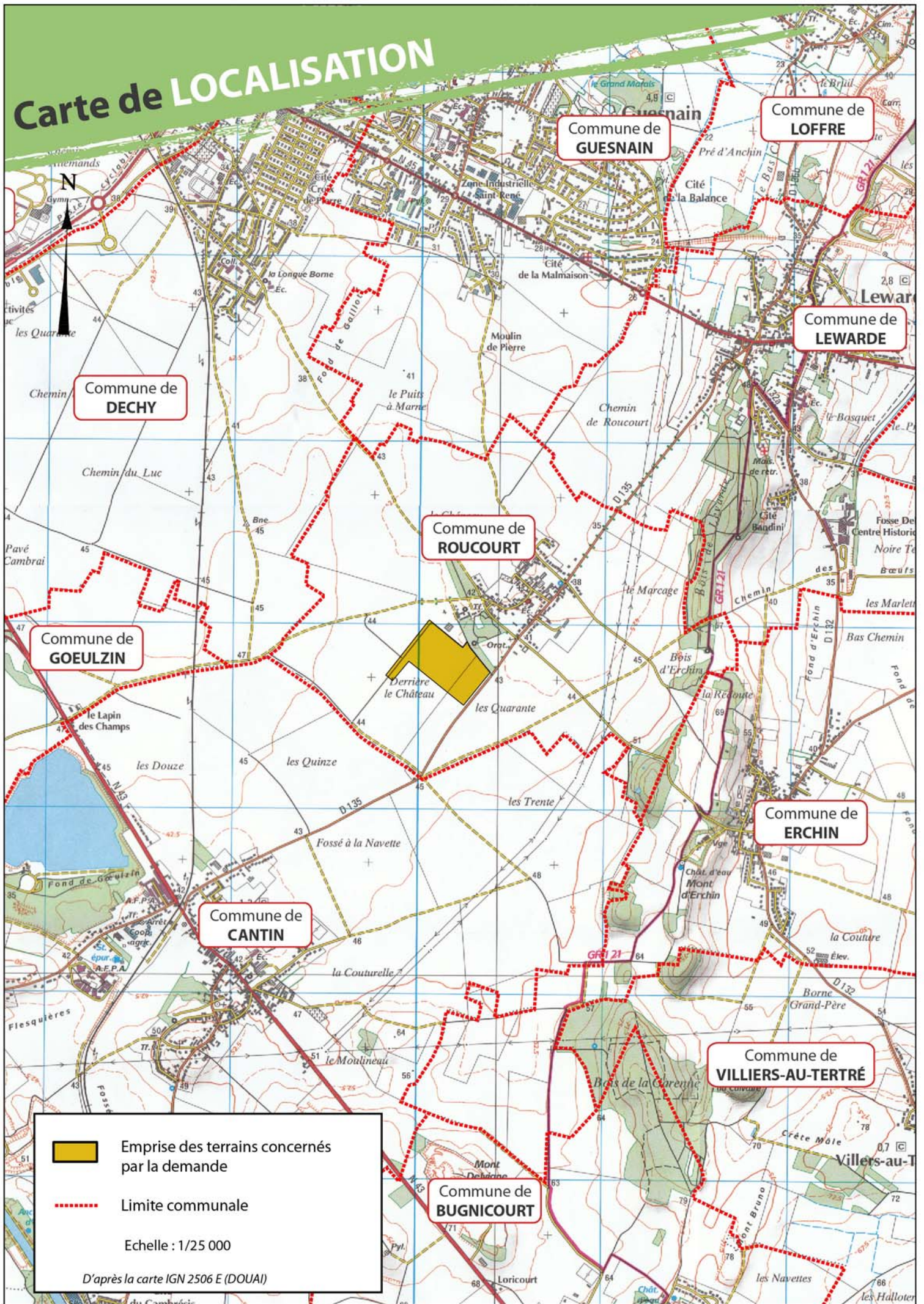
RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT



SOMMAIRE

CARACTERISTIQUES DU PROJET	1
RAISONS À L'ORIGINE DU DOSSIER	2
ÉTAT ACTUEL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	3
ANALYSE DES EFFETS PRÉVISIBLES SUR L'ENVIRONNEMENT	7
ET MESURES PRÉVUES POUR LES LIMITER.....	7
CONDITIONS DE REMISE EN ÉTAT DES LIEUX	14

Carte de LOCALISATION



CARACTERISTIQUES DU PROJET

Demandeur

Société : BRIQUETERIE LAMOUR
Siège social : 375 rue Faidherbe
59502 WAZIERS
Tél : 03 27 96 24 30

Objet du dossier

Demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière d'argile

Localisation du projet

Département : NORD
Commune : ROUCOURT
Lieu-dit : Derrière le Château

Caractéristiques de l'exploitation

Substance à extraire : Argile

Superficie totale du site : 12 ha
Superficie exploitable : 11.1 ha

Volume : 156 000 m³ environ
Tonnage : 250 000 tonnes environ

Production moyenne : 18 000 t/an
Production maximale : 20 000 tonnes/an
Durée demandée : 15 ans

Données topographiques : Cote du terrain naturel : 43 à 44.7 NGF
Cote minimale du carreau : 41 NGF

Mode d'exploitation : En fouille sèche, à l'aide d'un engin (pelle mécanique)
sur 1 front de 1 à 1.5 m de haut

Cadence d'extraction : 8 000 m² par an sur la base de la production moyenne

Evacuation des matériaux : Camions de 20 tonnes de charge utile
Destination des matériaux : Briqueterie de WAZIERS
située à 15 km environ au Nord

Remise en état

Zone agricole

Situation CADASTRALE

Voie communale n°3



ZD 71pp

Derrière le château

**ZD
71pp**
(ex ZD 62)

DERRIERE LE CHATEAU

ZD 70

RD 135

ZC

LES QUARANTE
34

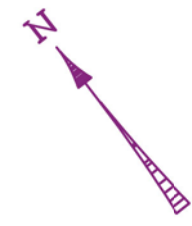
 Emprise du projet

ZD 71 Section et n° de parcelle

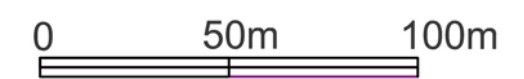
Echelle : 1/2500

D'après cadastre.gouv

PLAN DE PHASAGE

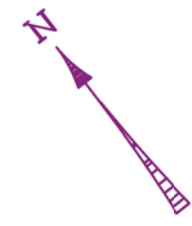




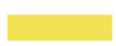











- Limite de la demande d'autorisation
 - Limite d'extraction
 - Bande inexploitable
 - Limite de phase quinquennale
 - 1 Numéro de phase quinquennale
 - Limite de campagne d'exploitation (phase annuelle)
 - 2 Numéro de campagne d'exploitation
 - Canalisation d'eau potable
- Echelle : 1/2 000

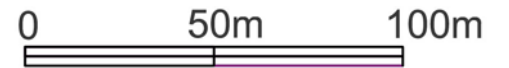
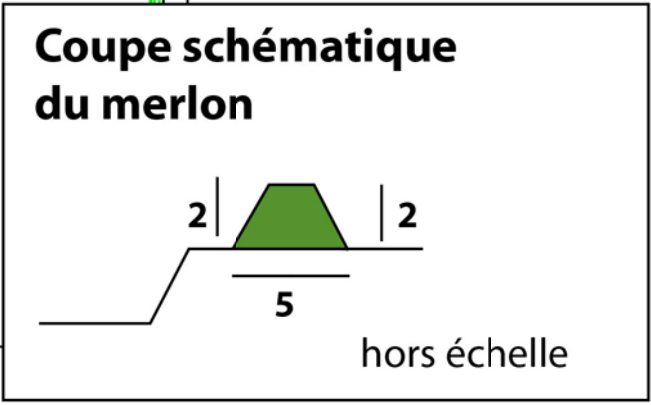
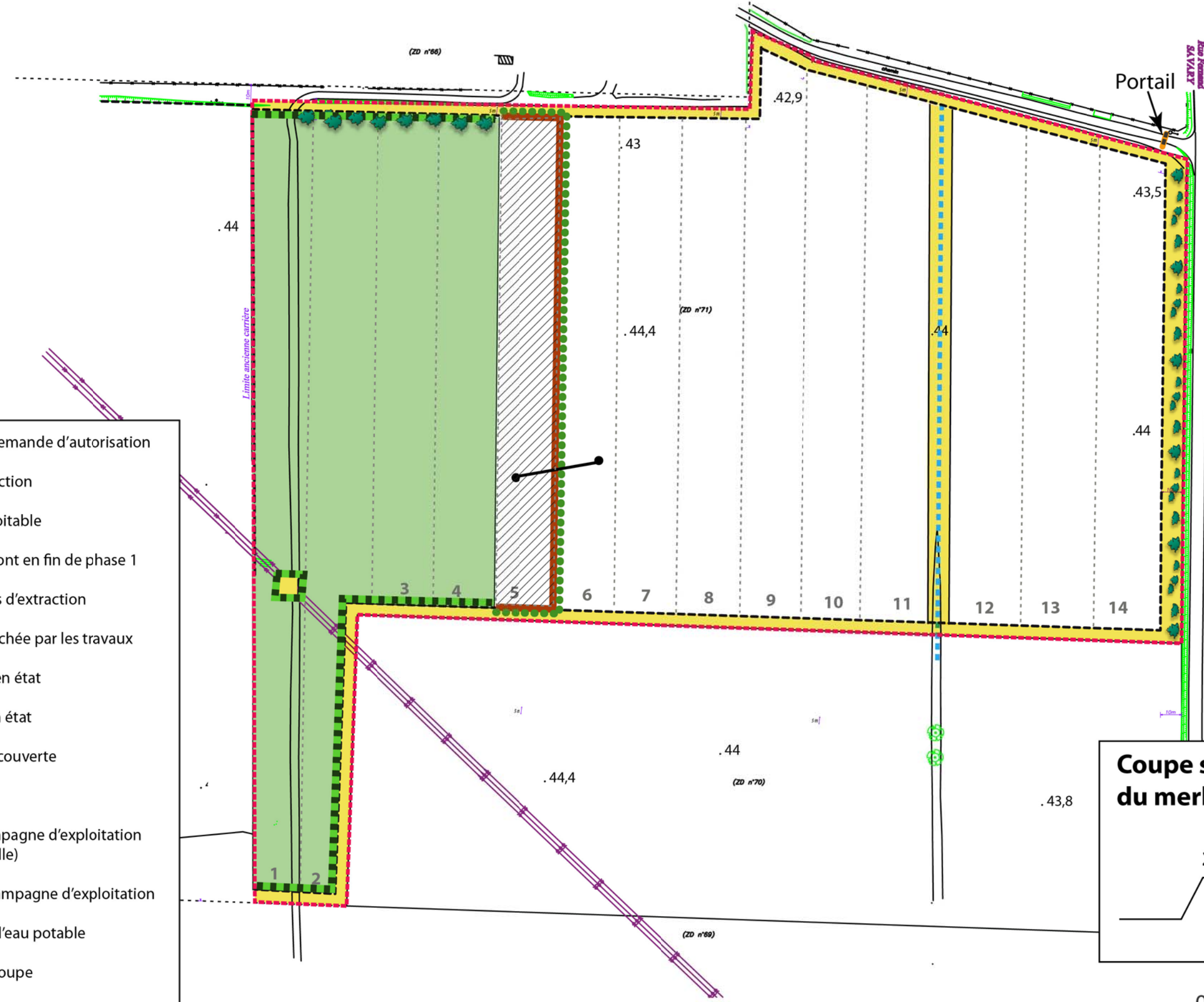


PLAN DE PHASAGE QUINQUENNAL

SITUATION EN FIN DE
PHASE 1

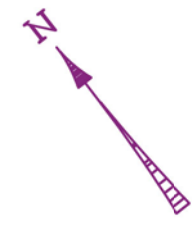


-  Limite de la demande d'autorisation
 -  Limite d'extraction
 -  Bande inexploitable
 -  Position du front en fin de phase 1
 -  Zone en cours d'extraction
 -  Zone non touchée par les travaux
 -  Zone remise en état
 -  Talus remis en état
 -  Merlon de découverte
 -  Haie
 -  Limite de campagne d'exploitation (phase annuelle)
 -  Numéro de campagne d'exploitation
 -  Canalisation d'eau potable
 -  Localisation coupe
- Echelle : 1/2 000

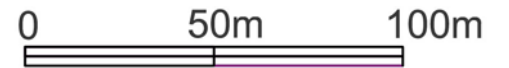
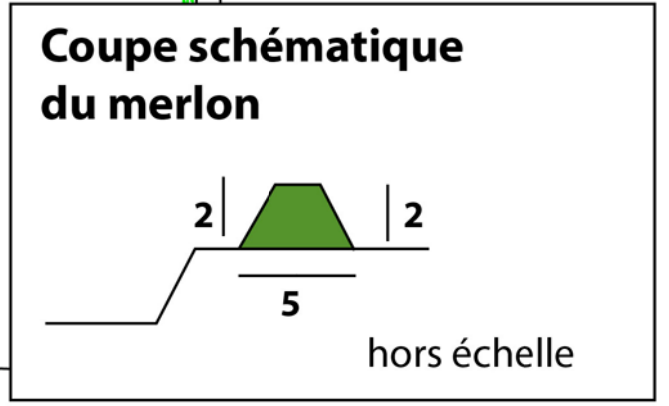
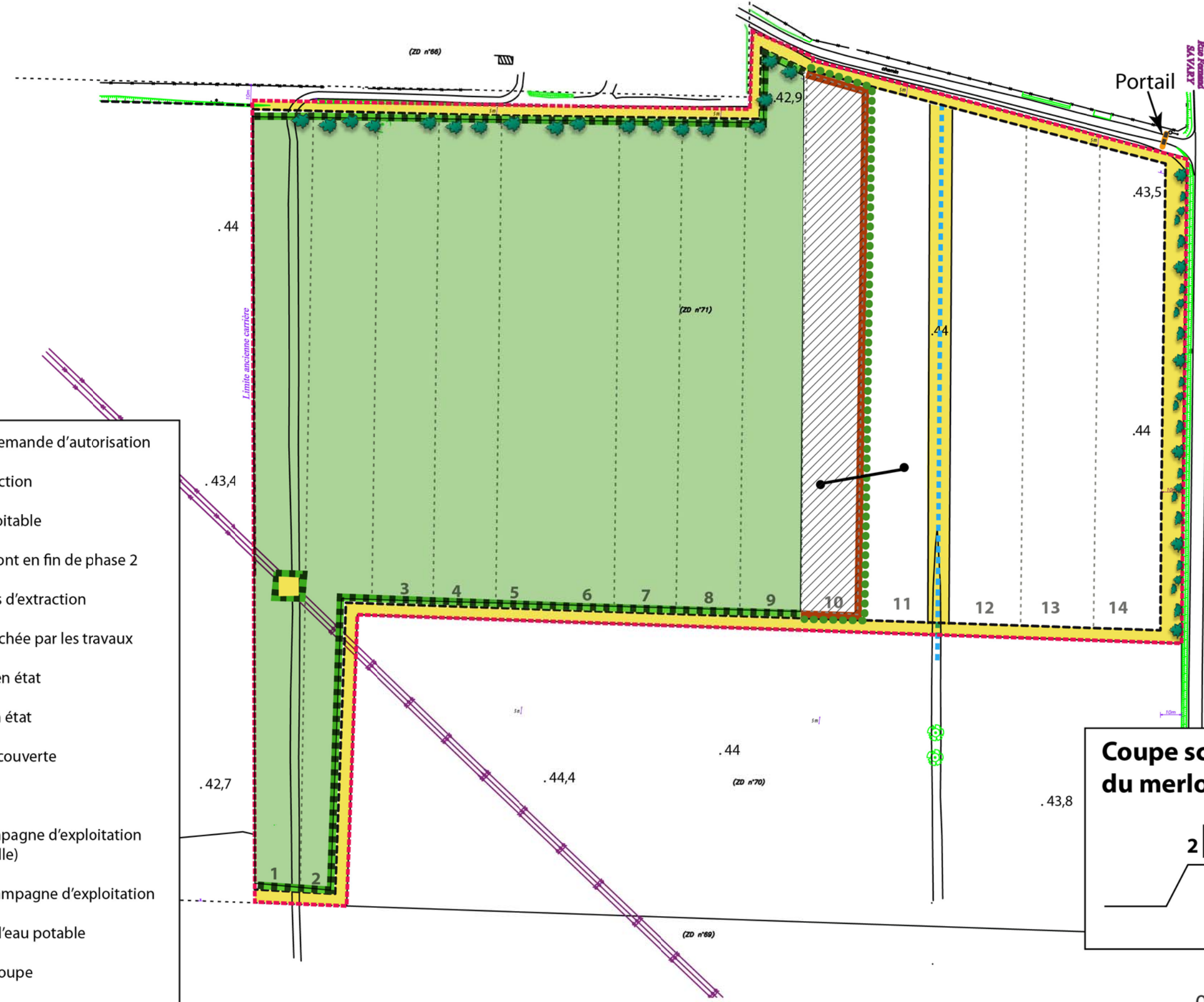


PLAN DE PHASAGE QUINQUENNAL

SITUATION EN FIN DE
PHASE 2

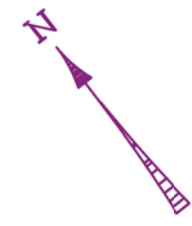


- Limite de la demande d'autorisation
 - Limite d'extraction
 - Bande inexploitable
 - Position du front en fin de phase 2
 - Zone en cours d'extraction
 - Zone non touchée par les travaux
 - Zone remise en état
 - Talus remis en état
 - Merlon de découverte
 - Haie
 - Limite de campagne d'exploitation (phase annuelle)
 - 2 Numéro de campagne d'exploitation
 - Canalisation d'eau potable
 - Localisation coupe
- Echelle : 1/2 000

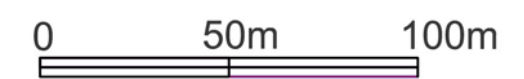
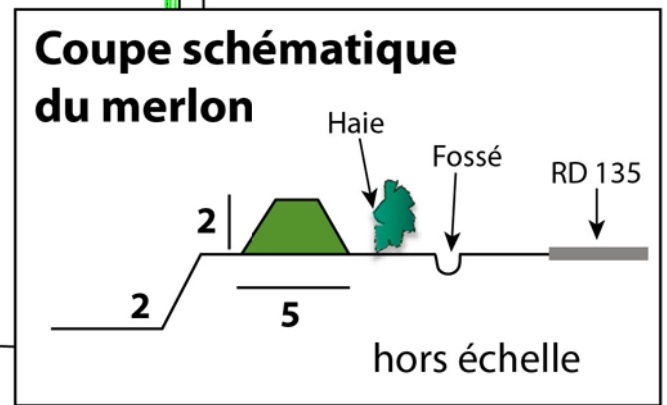
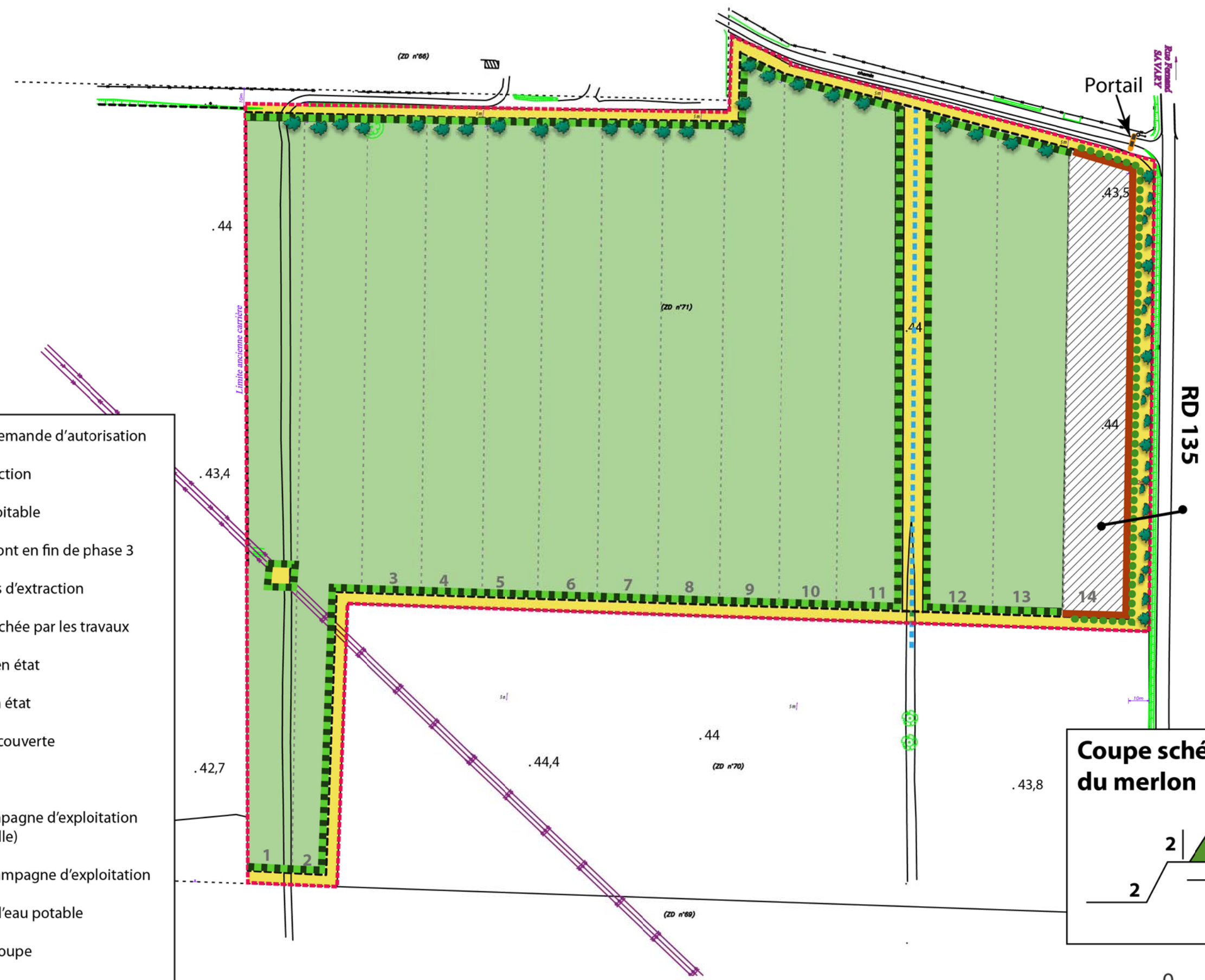


PLAN DE PHASAGE QUINQUENNAL

SITUATION EN FIN DE
PHASE 3



- Limite de la demande d'autorisation
 - Limite d'extraction
 - Bande inexploitable
 - Position du front en fin de phase 3
 - Zone en cours d'extraction
 - Zone non touchée par les travaux
 - Zone remise en état
 - Talus remis en état
 - Merlon de découverte
 - Haie
 - Limite de campagne d'exploitation (phase annuelle)
 - 2 Numéro de campagne d'exploitation
 - Canalisation d'eau potable
 - Localisation coupe
- Echelle : 1/2 000



RAISONS À L'ORIGINE DU DOSSIER

L'objectif de l'exploitation du site de ROUCOURT est d'alimenter la briqueterie de WAZIERS.

La production est aujourd'hui réalisée à partir de l'argile extraite sur l'ancienne carrière de Roucourt (au Nord immédiat des terrains étudiés), et stockée à l'usine.

Les réserves disponibles s'amenuisent et ne représente plus qu'une année de production.

La Société a donc recherché d'autres terrains exploitables et retenus ceux qui jouxtent l'ancienne carrière.

La Société a en effet effectué des investigations préalables dans différents domaines, de manière à avoir en sa possession une somme satisfaisante de connaissances sur le site et sur ses alentours. Le choix est donc le résultat d'un développement raisonné s'appuyant sur une série d'études et d'analyses spécifiques (écologique, géologique, hydrogéologique, acoustique...) synthétisées dans l'étude d'impact et/ou fournies intégralement en annexe.

Vis-à-vis des servitudes et des contraintes d'environnement, les terrains présentent les caractéristiques suivantes :

- ils se trouvent en dehors de tout périmètre de protection de site ou de monument inscrit ou classé,
- ils ne sont pas couverts par un périmètre de protection de captage d'Adduction en Eau Potable,
- ils ne présentent pas d'intérêt particulier sur le plan de la diversité et de la qualité du milieu naturel, en dehors de la présence d'oiseau protégée,
- les impacts paysagers et visuels resteront limités,
- il n'y a pas d'habitation dans les environs proches du site (en dehors de celle du propriétaire des terrains),
- la sortie se fera par un chemin privé, sur une route départementale, à un endroit où la visibilité est bonne.

D'une manière générale, les effets de l'exploitation seront limités en raison de la nature des matériaux à extraire, de la faible cadence de production (une campagne d'exploitation annuelle de 2 mois en moyenne) et des distances notables qui séparent le site des habitations.

ETAT DES LIEUX



- Limite du site
- Chemin d'exploitation
- Route, chemin stabilisé
- Terrains agricoles
- Talus
- Arbres, plantations
- Prairie, jardins
- Bâtiments agricoles
- Habitation
- Poteau et ligne électrique

Echelle : 1/2 000

ÉTAT ACTUEL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

LOCALISATION ET ACCES

D'un point de vue administratif, les terrains sollicités dans le cadre de la présente demande sont localisés comme suit :

- Région : NORD / PAS-DE-CALAIS
- Département : **NORD (59)**
- Commune : **ROUCOURT**
- Lieu-dit : "Derrière le château"
- Section : ZD
- N° parcelles : 70 et 71 pour partie
- Superficie : 13 ha environ

La commune est située au Sud-Est de DOUAI, entre la route de CAMBRAI (RD 643) au Sud-Ouest et celle de DENAIN au Nord (RD 645). Elle est desservie par la RD 135, qui relie notamment CANTIN à LEWARDE.

Les terrains de la future carrière sont situés à une dizaine de kilomètres du centre de DOUAI, en bordure de la RD 135, au Sud-Ouest du bourg de ROUCOURT.

Durant l'exploitation, l'entrée des camions se fera par le Nord-Est des terrains, par la RD 135 puis par un chemin privé.

PAYSAGE ET TOPOGRAPHIE

Les terrains objet de la demande s'étendent sur la partie Sud du bassin minier, au niveau d'une vaste plaine, entre le canal de la Sensée au Sud et à l'Ouest, la Scarpe au Nord et l'Escaut à l'Est.

La plaine est dominée par de petites collines, comme c'est le cas à ERCHIN ou VILLIERS-AU-TERTRE par exemple, au Sud de ROUCOURT.

On peut distinguer les entités paysagères principales suivantes :

- la plaine, occupée par des grandes cultures, délimitées ponctuellement par de maigres haies de peupliers et de buissons épars ; les parcelles sont desservies par un réseau de chemins communaux parfois pavés, comme c'est le cas en limite Nord de l'ancienne carrière de la Société (voie communale n°3) ;
- les collines, généralement boisées, qui apportent une diversité dans le paysage, par leur topographique et l'occupation des sols. A noter l'existence de château d'eau sur ces points hauts, comme c'est le cas à ERCHIN, où ils constituent, en raison de leur caractère massif et de leur couleur claire, une accroche visuelle ;
- les villages, où l'habitat est groupé, généralement autour du centre historique (église, mairie, école...), généralement constitué de maisons en briques ;
- l'agglomération de DOUAI au Nord-Est avec ses éléments massifs et hauts, comme l'hôpital.

Vues sur LES TERRAINS



Vue depuis le chemin d'exploitation au Nord-Est.

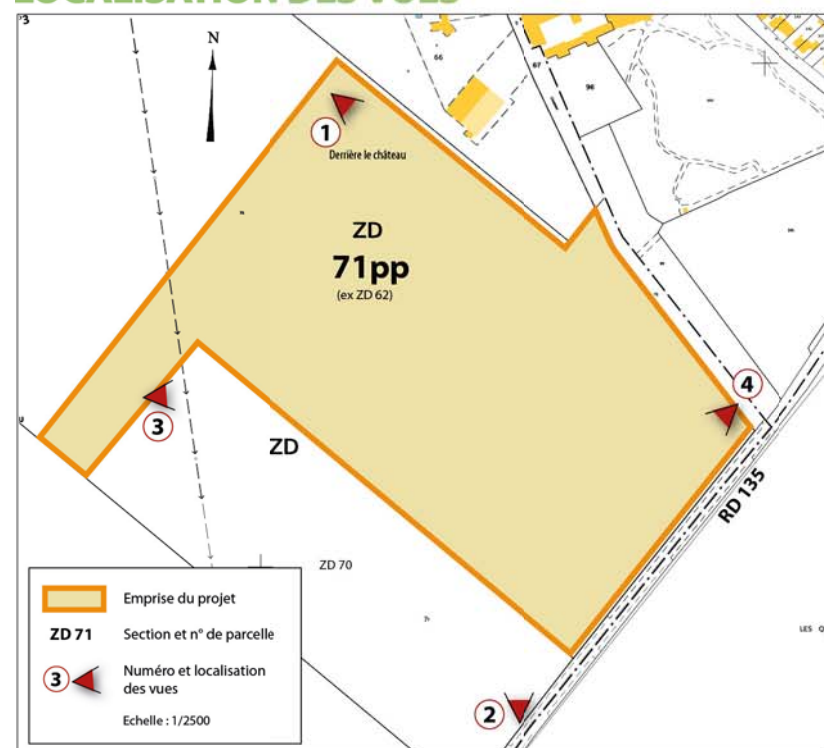


Vue depuis l'angle Sud-Ouest



Ancienne carrière exploitée et remise en état par la société
 Vue depuis l'angle Nord-Ouest, en limite de l'ancienne carrière

LOCALISATION DES VUES



Chemin d'accès (parcelle ZD 72)

Vue depuis l'angle Sud -Est

Les éléments paysagers caractéristiques des vallées ne sont pas visibles dans les environs des terrains étudiés. De même, il n'y a pas de terrils miniers à proximité ; quelques uns sont néanmoins visibles au loin, au Nord.

Ils sont délimités au Sud-Est par la RD 135 et au Nord-Est par un chemin privé. Ils jouxtent l'ancienne carrière réaménagée au Nord-Ouest et sont bordés au Sud-Ouest par des champs cultivés.

Ils sont cultivés (betteraves, blé...). Seul un petit buisson arbustif linéaire est présent sur la partie Sud ; il constitue l'extrémité d'un alignement de peupliers qui s'étend sur la parcelle voisine, et qui délimitait deux parcelles avant le remembrement.

Un poteau électrique est implanté en limite de l'ancienne carrière en bordure d'un chemin agricole (chemin appartenant au propriétaire des terrains) intégré à l'emprise exploitable.

Les terrains sont relativement plats (on peut retenir une cote moyenne de 44 NGF), avec une très légère pente vers le Nord-Est (0.3%).

GEOLOGIE

Le matériau exploitable sur le site est de l'argile (1.3 m en moyenne). Elle est recouverte par 20 cm de terre végétale.

HYDROGRAPHIE

Aucun cours d'eau n'est présent aux abords des terrains étudiés. Sur le site, les eaux s'infiltrent progressivement dans le sol et le sous-sol.

Les fossés les plus proches sont localisés en bordure de la RD 135. En dehors des épisodes très pluvieux, aucun écoulement significatif n'y est observé.

HYDROGEOLOGIE

Les captages publics d'alimentation en eau potable les plus proches en fonctionnement sont ceux d'ESTREES, à 4,5 km environ au Sud-Ouest. Ses périmètres de protection passent au plus près à 4 km du site.

D'après les données bibliographiques, l'eau de la nappe se trouve environ 20 m sous les terrains naturels au droit du site.

MILIEU NATUREL

Sur les terrains, aucune espèce végétale recensée à l'intérieur du périmètre d'étude ne bénéficie d'une protection réglementaire nationale ou régionale.

Une espèce d'oiseau protégée, la Fauvette grisette, niche probablement dans la friche nitrophile située dans la partie sud-ouest du site.

L'Alouette des champs est également nicheuse probable sur le site.

HABITAT

Les habitations les plus proches des limites du site sont localisées au lieu-dit Derrière le Château (habitation du propriétaire des terrains) et au niveau du château.

Les distances sont fournies dans le tableau ci-après.

Localisation / Nombre de foyers	Distance minimale (en m)	
	Limite de site	Limite exploitable
Derrière le Château / 1	60	65
Château / 1	160	165
Les Quarante / 4 **	175	185
Le Cheneau / 1	175	180
Rue Léon Poutrain / ≈10	200	205
Les Quinze / 1 ***	480	485

* propriétaire des terrains exploitables

** rue Léon Rincheval

*** commune de CANTIN

Le centre bourg de ROUCOURT, pris au niveau de la Mairie, est à 400 m.

CLIMATOLOGIE

La moyenne annuelle est de 10,5°C. Le secteur est globalement très bien arrosé. Le maximum est noté en décembre. Mai et septembre sont les mois les plus secs.

Les vents dominants sont de secteur Sud-Ouest

RESEAU ROUTIER

Localement, les axes de communication principaux sont les axes routiers, ferroviaires et fluviaux suivants :

- RD 645 (ex RN 45) au Nord et RD 643 (ex RN 43) au Sud-Ouest,
- RD 135, reliant ces deux routes entre LEWARDE et CANTIN selon un axe Nord-Est / Sud-Est, et passant par ROUCOURT,
- Voie ferrée (TER entre DOUAI et CAMBRAI), à l'Est,
- Scarpe canalisée au Nord, canal de la Sensée au Sud et à l'Ouest, Escaut à l'Est.

L'aérodrome le plus proche est celui de DOUAI, à 9 km environ à vol d'oiseaux.

Précisons que la déviation du centre-bourg de CANTIN a été récemment aménagée. Elle passe à 1 km environ au Sud-Ouest des terrains étudiés.

A ROUCOURT, le reste du réseau local est constitué de voies communales et de chemins publics ou privés, comme ceux qui passent à proximité des terrains :

- voie communale n°3, dite de Goelzin à Roucourt (voie en pavés),
- chemin privé aménagé sur les parcelles ZD 67 et 72 au Nord-Est, appelé rue du Château (chemin en graves).

ESPACES DE LOISIRS

Les loisirs offerts dans la région sont surtout liés aux éléments du patrimoine historique et naturel, avec la pêche, la chasse, les possibilités de promenades à travers la campagne, notamment dans la vallée de la Scarpe, de l'Escaut et de la Sensée, et au niveau des grands massifs forestiers du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.

Il n'existe pas d'espace de loisir sur et à proximité des terrains étudiés.

ENVIRONNEMENT SONORE

L'environnement sonore actuel diffère selon les endroits.

A proximité de la RD 135, il est fortement influencé par le trafic routier. Il est plus calme en retrait de la route.

PATRIMOINE CULTUREL

Les plus proches éléments de ce patrimoine est le château de Roucourt et son parc, au Nord-Est immédiat des terrains. L'église est à 500 m environ.

Selon le Service Régional de l'Archéologie (courrier en date du 05-09-2011), le secteur est riche en vestiges archéologiques (aucune localisation n'est toutefois précisée).

ANALYSE DES EFFETS PRÉVISIBLES SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES PRÉVUES POUR LES LIMITER

En premier lieu, il convient de noter qu'il n'y aura pas une activité continue sur le site, mais périodique, limitée 2 mois par an en général. **Une grande partie des effets** (effets sur la commodité du voisinage (bruit, poussière, ...) et sur la circulation notamment) **sera donc ponctuelle**.

EAUX SUPERFICIELLES

Aucun ruisseau et aucun fossé ne sera directement concerné par les travaux d'extraction.

L'exploitation entraînera une modification dans le cheminement des eaux superficielles, puisqu'elle modifiera la topographie.

Les eaux s'infiltreront progressivement en fond de fouille.

Ici, les sources de pollution potentielles sur le site seront limitées à :

- l'utilisation d'hydrocarbures, ce uniquement au niveau des réservoirs de l'engin de chantier et du camion, puisqu'il n'y aura pas de stockage de carburant ou d'huile sur le site,
- la suppression du couvert végétal et à la mise à nu des sables, pouvant entraîner une augmentation du ruissellement et l'entraînement de particules fines.

Les mesures de protection seront les suivantes :

- **entretien régulier des engins et camions**, afin de réduire les risques de fuite accidentelle d'hydrocarbures (par rupture de durits ou de flexibles),
- ravitaillement de l'engin d'extraction réalisé à l'aide d'un pistolet à arrêt automatique, au-dessus d'une **aire amovible étanche** ou d'un **dispositif de récupération des égouttures**, type feutre absorbant (le ravitaillement des camions sera fait à l'extérieur de la carrière), grâce à une cuve mobile double-paroi qui ne stationnera pas sur le site,
- **aucune opération d'entretien, de lavage ou de réparation réalisée sur le site** ; elles seront faites dans l'atelier de la Société qui réalisera l'exploitation où tous les équipements de protection sont en place (aire étanche reliée à un dispositif de traitement (décanteur/déshuileur),...),
- un **kit de dépollution** sera présent dans la pelle mécanique.

Si une fuite au niveau d'un engin survenait malgré tout, les terres souillées seraient décapées et évacuées vers un centre de stockage apte à recevoir ce type de déchets.

EAUX SOUTERRAINES

Aucun périmètre de protection de captage d'eaux souterraines utilisé pour l'adduction en eau potable n'interfère avec le site ou ne passe à proximité immédiate.

L'argile qui sera extraite sur le site ne constitue pas un réservoir aquifère.

SOLS

D'une manière générale, le stockage de la terre arable peut présenter des inconvénients dans le cas où il est réalisé sur une durée et une hauteur significatives : modification de ses caractéristiques et envahissement par une végétation indésirable.

Ici, **le décapage sera réalisé progressivement**, sur des surfaces limitées aux besoins d'une campagne d'exploitation. La terre sera stockée en cordon de **hauteur réduite** (2 m) en périphérie de la zone en extraction.

La durée de stockage sera limitée à celle de la campagne d'exploitation (4 mois maximum¹).

Des précautions seront prises lors des diverses manipulations de terres, afin de permettre la reprise de la végétation sur les zones situées hors d'eau destinées à l'accueil de ligneux pionniers. Il s'agira de :

- ne pas effectuer la découverte sur un sol détrempé ou par temps pluvieux (incidences négatives sur la stabilité structurale),
- ne pas utiliser les surfaces à découvrir comme plan de roulement (tassements préjudiciables).

En outre, en cas de fuite accidentelle d'un engin, les matériaux contaminés seront récupérés puis évacués et traités par une entreprise spécialisée.

PAYSAGE ET VUE

La perception sur le chantier ne sera possible que depuis :

- la RD 135, entre le chemin d'accès privé et l'entrée Est de CANTIN, soit sur 1 km environ,
- quelques portions de chemins communaux aux abords,
- la déviation, sur la portion aménagée en remblai,
- la route d'ERCHIN, sur 2 portions de 300 m environ,
- le Mont d'Erchin, au niveau du chemin aux abords des châteaux d'eau d'ERCHIN.

Bien que l'impact soit limité dans le temps (1 campagne annuelle de 2 mois en général) et dans l'espace (8 000 m² exploités par an, remis en état à la fin de la campagne d'extraction), une **haie sera plantée en bordure de la RD**.

Les plantations seront effectuées à partir d'essences locales, adaptées aux conditions de climat local et à la nature du sol.

Par ailleurs, la coordination des travaux d'extraction et de remise en état limitera la surface en activité.

La **remise en état** assurera une bonne intégration du site dans son environnement.

¹ 2 mois d'extraction, avec remise en état coordonnée dans les 2 mois suivants

MILIEU NATUREL

Aucune espèce floristique rare ou protégée ne sera détruite par l'exploitation.

La partie de la friche nitrophile, située dans la partie sud-ouest de l'emprise du projet, où niche probablement une espèce d'oiseau protégée, la Fauvette grisette, sera conservée en l'état.

De plus, une haie sera plantée le long de la route départementale afin de lui offrir un nouveau site de nidification potentiel. Cette haie favorisera, par la même occasion, la biodiversité en assurant différents rôles : zone de refuge, de nidification, de chasse pour de nombreuses espèces animales, et en particulier les oiseaux, etc.

L'exploitation du gisement conduira par ailleurs à la réduction d'une partie de cultures dans lesquelles l'Alouette des champs est susceptible de nicher.

Afin de limiter les risques de destructions de nichées de l'espèce lors des travaux de décapage, l'exploitation sera menée de façon progressive et coordonnée à la remise en état, limitant ainsi la surface en chantier comparativement aux surfaces potentielles de nidification du site et de la plaine agricole

Les opérations de décapage seront réalisées au fur et à mesure de l'avancée de l'exploitation, de manière à conserver en l'état et le plus longtemps possible la faune et la flore sur le site.

COMMODITE DU VOISINAGE - HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE

BRUIT

Compte tenu de la faible activité qui sera réalisée sur le site (2 mois de travail par an en général), du faible nombre d'engins (1 seul) et des distances notables qui séparent les terrains des plus proches habitations, l'exploitation de la carrière n'entraînera pas de gêne notable.

De plus, rappelons que le travail sur le site n'aura lieu que les jours ouvrables et uniquement en période diurne. Il respectera donc la quiétude des riverains le weekend et les jours fériés.

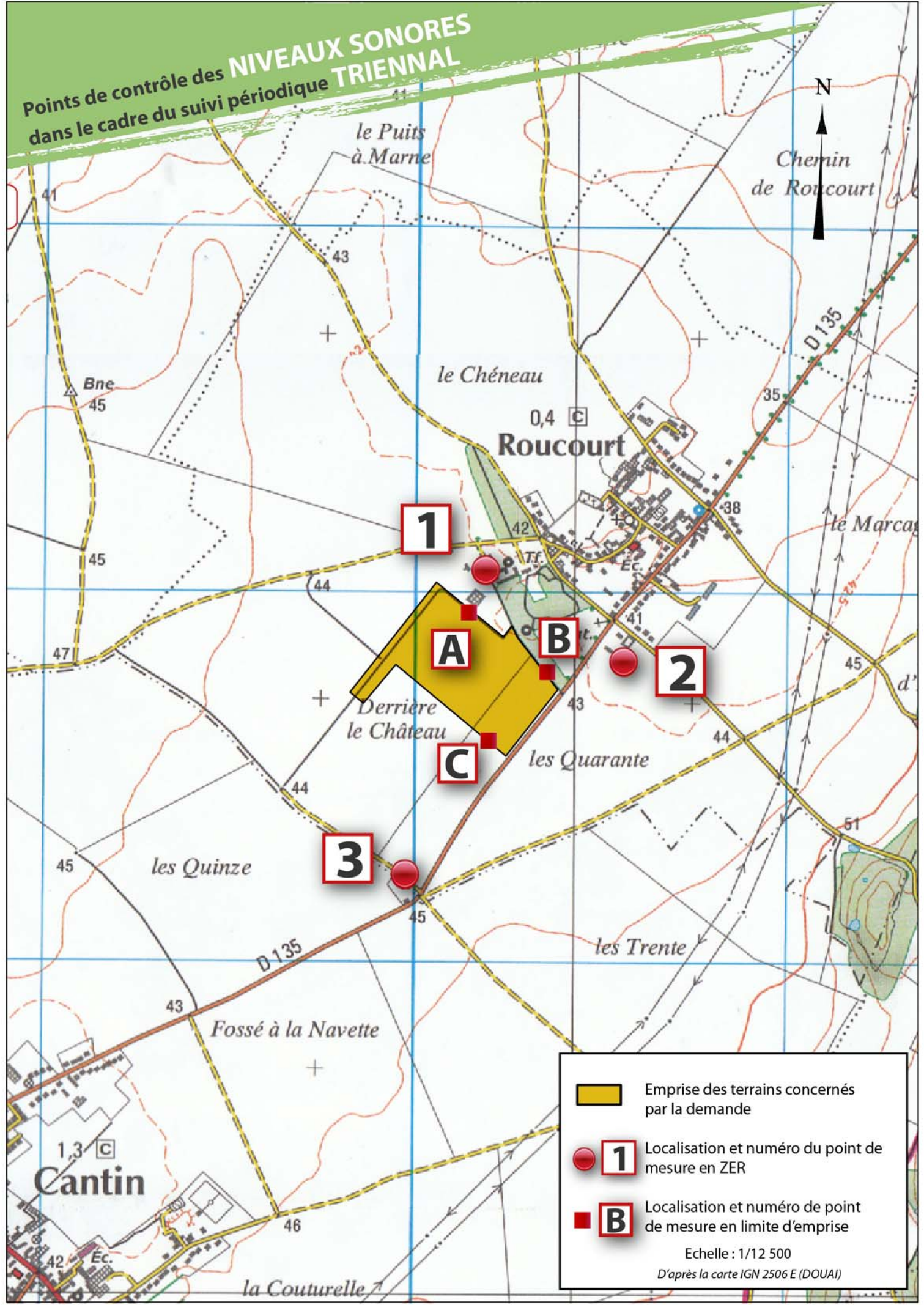
On notera également que l'extraction n'aura pas lieu durant l'été (juillet-août) ; elle interviendra entre les mois de mars et juin ou de septembre à novembre.




Aucune mesure de protection particulière ne sera donc nécessaire.

Par ailleurs, les mesures habituelles suivantes seront observées :

- les engins et les camions utilisés seront parfaitement entretenus et tenus en **conformité** avec les valeurs admises par la législation en matière de bruit,
- les voies de circulation seront aménagées de façon la plus **uniforme** possible (pour éviter les ornières génératrices de bruit, notamment lors du passage des bennes à vide) et en pente douce (pour éviter les accélérations intempestives),
- la circulation vitesse dans l'enceinte du site se fera à **vitesse réduite**, ce qui limitera les émissions sonores.

Points de contrôle des NIVEAUX SONORES
dans le cadre du suivi périodique TRIENNAL



-  Emprise des terrains concernés par la demande
-  **1** Localisation et numéro du point de mesure en ZER
-  **B** Localisation et numéro de point de mesure en limite d'emprise

Echelle : 1/12 500
D'après la carte IGN 2506 E (DOUAI)

Afin de vérifier la conformité de l'exploitation avec la réglementation acoustique en vigueur et l'absence de gêne pour le voisinage, un **constat** des niveaux sonores sera réalisé dès l'ouverture de la carrière puis périodiquement.

La périodicité des contrôles sera triennale.

Les points de contrôle du niveau sonore sont proposés sur la carte jointe.

VIBRATIONS - PROJECTIONS

Compte tenu de la nature du matériau extrait (argile) et de la méthode d'exploitation (pelle mécanique), l'exploitation ne sera pas susceptible de générer des vibrations ou des projections.

POUSSIÈRE ET BOUE

L'extraction proprement dite ne sera pas une source importante d'émission de poussière, du fait de l'humidité naturelle des matériaux et de la faible cadence d'exploitation.

Par contre, le roulage du camion sur le chemin d'accès pourra donner lieu à des envols par temps sec.

Ces inconvénients sont à nuancer car :


- l'exploitation ne sera pas réalisée de façon continue mais à raison d'une campagne annuelle de 2 mois en général,
- les opérations de découverte seront menées de manière progressive, sur des surfaces réduites,
- l'extraction proprement dite ne sera pas une source importante d'émission de poussière, du fait de la faible cadence d'exploitation, du faible nombre d'engin (1 seul) et de sa faible vitesse de déplacement ; on notera qu'il n'y aura pas d'exploitation en juillet et août, donc durant les mois réputés assez secs,
- l'encaissement des travaux limitera les possibilités d'envols vers l'extérieur de la fouille,
- le secteur bénéficie globalement de conditions climatiques assez favorables (précipitations réparties sur toute l'année, avec épisodes pluvieux relativement fréquents, absence de vent très violent), réduisant de fait les possibilités de propagation des éventuelles poussières.

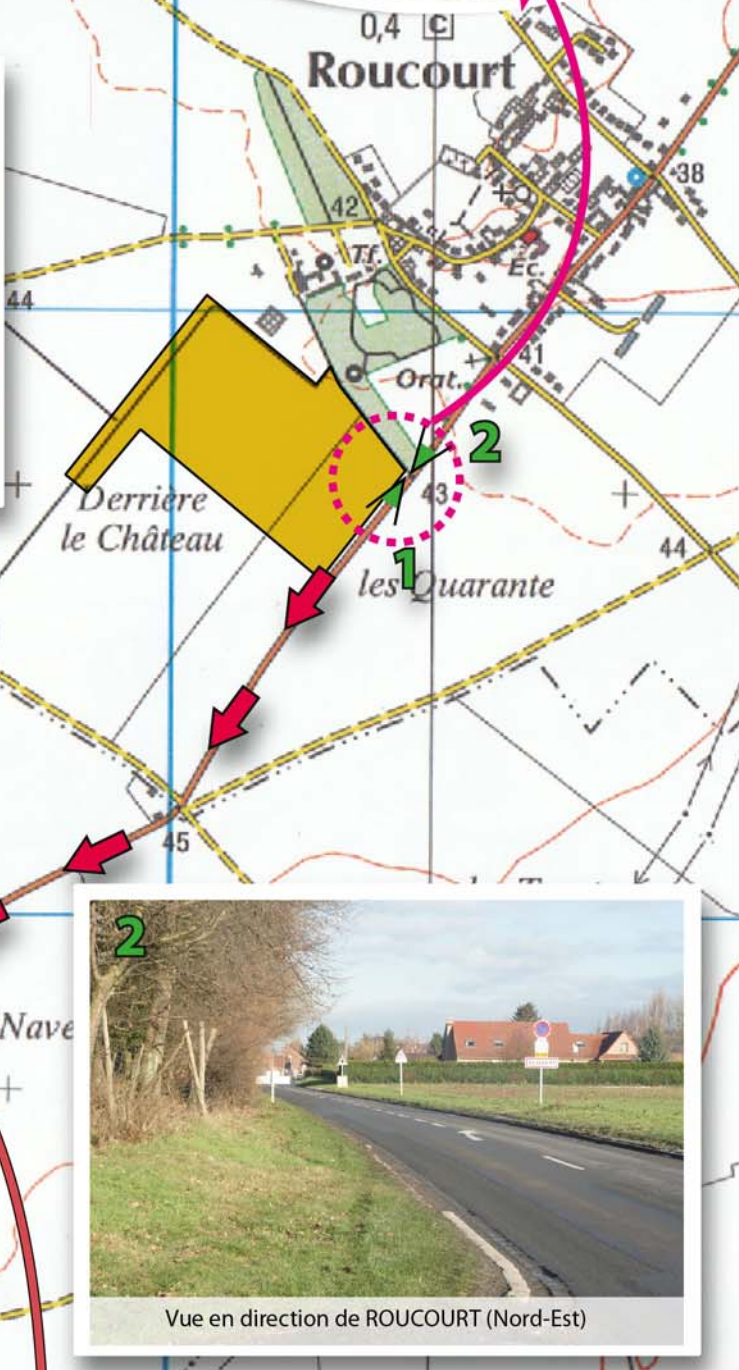
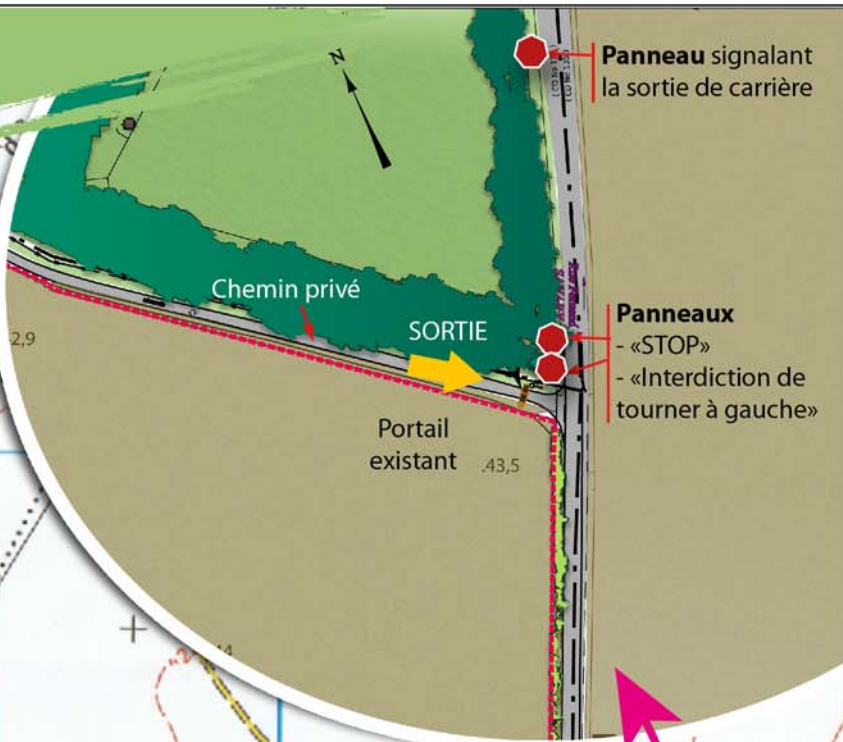
Rappelons de plus qu'un merlon sera édifié en limite de site (stockage temporaire de la terre de découverte), renforçant le confinement des lieux.

Les mesures prévues pour réduire au maximum les envols lors du roulage des camions sur les pistes sont les suivantes :

- circulation à **vitesse réduite**, de façon à limiter les risques de soulèvement de particules fines,
- **entretien** de la voie de sortie (chemin privé) et rechargement si besoin à l'aide de **matériaux grossiers**,
- **balayage** de la chaussée de la RD 135 au droit de la sortie en cas de besoin,
- **arrosage de la piste** en cas d'émission notable de poussière.

SORTIE ROUTIÈRE

-  Emprise des terrains concernés par la demande
 -  Localisation des vues
- Echelle : 1/12 500
D'après la carte IGN 2506 E (DOUAI)



ODEURS ET FUMÉES

Les émissions d'odeurs et de fumées anormales seront évitées par :

- une **maintenance régulière** des moteurs des engins et camions,
- l'emploi de **matériel conforme** à la réglementation en vigueur,
- le respect de **l'interdiction de brûlage**.

EMISSIONS LUMINEUSES

L'exploitation pourra être à l'origine d'émissions lumineuses, selon la saison et les conditions météorologiques.

La durée sera limitée à une, voire deux heures par jour tout au plus (il n'y a pas d'exploitation entre le 1^{er} décembre et le 28 février).

Ces émissions ne seront pas perceptibles depuis l'extérieur du site. Elles n'engendreront pas de gêne pour le voisinage, du fait de l'encaissement de l'exploitation par rapport aux terrains naturels et de l'éloignement des habitations.

TRANSPORT DES MATERIAUX

Les matériaux extraits sur la carrière seront évacués par la voie publique au moyen de camions de 20 tonnes de charge utile en moyenne.

Au rythme d'une production de 18 000 tonnes par an extraites sur 2 mois, le trafic engendré par l'exploitation représentera 22.5 rotations par jour, soit 2.5 toutes les heures (5 passages).

Tout le trafic lié à l'exploitation du site se fera **en direction du Sud-Ouest**, pour rejoindre la briqueterie de WAZIERS. Il n'y aura **aucune circulation** de poids-lourds issue de la carrière **dans le bourg de ROUCOURT**.

Pour sortir du site, les camions emprunteront un chemin privé.

Les dangers pour le public seront essentiellement des risques d'accident corporel.

Les dispositions prévues pour maintenir en état la voie publique à la sortie du site seront les suivantes :

- proscription de toute surcharge préjudiciable pour la chaussée,
- rechargement régulier de la voie de sortie à l'aide de **matériaux grossiers**,
- **circulation à vitesse réduite**, pour limiter les envols de poussière.

Une **signalisation** adéquate est déjà en place en sortie :

- panneau informant les usagers de la RD 135 de la sortie de camions sur la RD, côté bourg uniquement puisque tous les camions partent en direction de CANTIN,
- panneau rappelant l'interdiction formelle de tourner à gauche vers ROUCOURT, au bout du chemin rural,
- panneau Stop.

SECURITE PUBLIQUE

Les risques liés à l'exploitation de la carrière seront essentiellement des risques de chute depuis le haut du front, d'écrasement par un véhicule de chantier ou d'incendie. Une partie de ces risques seront limités en raison de la faible activité.

Les mesures destinées à assurer la sécurité publique consisteront essentiellement à interdire l'accès du site à toute personne étrangère à l'exploitation.

Ces mesures, décrites en détail dans l'étude de dangers jointe après l'étude d'impact, sont les suivantes :

- le **portail** existant au bout du chemin privé par lequel se fera l'accès sera fermé à clé en dehors des heures de travail durant la période d'exploitation,
- un **merlon** de protection sera implanté en périphérie de la zone en cours d'exploitation,
- des **panneaux** rappelant la limitation d'accès aux seules personnes autorisées seront apposés au niveau de l'accès et en périphérie du site,
- un **extincteur**, contrôlé chaque année par un organisme compétent, sera placé dans chaque véhicule et engin,
- une **trousse de secours** sera présente en permanence sur la carrière durant les heures de travail.

GESTION DES DECHETS

L'exploitation entraînera la production de différents types de déchets (huiles usagées, pneus, batteries, filtres, ...). Ils ne seront pas produits sur le site puisque l'entretien n'y sera pas effectué. Celui-ci sera fait dans l'atelier de la Société qui réalisera les travaux d'exploitation. Tous les déchets y seront systématiquement récupérés et évacués vers des filières appropriées.

Il n'y aura aucun brûlage sur le site puisque cela est interdit.

BIENS

Durant les travaux d'extraction, la stabilité des sols voisins sera assurée par le **maintien** d'une **bande inexploitée** en limite de site, sauf au Nord-Ouest où elle sera exploitée de façon à mettre le carreau au niveau de celui de l'ancienne carrière.

Cette bande de sécurité sera de 10 mètres côté RD 135. Ailleurs, compte tenu de la faible épaisseur exploitée (2 m maximum, découverte comprise), elle sera ramenée à 5 m.

En limite de site, le front sera taluté selon une pente minimale de 30° (par rapport à l'horizontale).

Concernant la ligne électrique, les mesures de protection seront les suivantes : maintien d'une bande de terrains inexploités autour du poteau (5 m), maintien d'un accès en pente douce pour le service gestionnaire.

Compte tenu de la hauteur des fils et de la portée du bras de la pelle, les distances de sécurité édictées par les arrêtés techniques seront respectées elles prennent en compte le balancement des câbles et la pression du vent).

De même, une bande inexploitée de 5 m sera conservée de part et d'autre de la canalisation d'eau potable qui passe sur la partie Sud-Est des terrains.

PATRIMOINE

L'exploitant se conformera à la réglementation en vigueur sur l'archéologie préventive.

ACTIVITES

L'exploitation de la carrière réduira temporairement la surface agricole communale, mais très faiblement.

Les effets directs sur l'agriculture seront pratiquement intégralement compensés dans la mesure où la remise en état prévoit la restitution d'une zone cultivable sur la quasi-totalité des terrains. Seuls la bande inexploitée au Nord-Est et au Sud-Est (le long de l'accès et de la RD) et les talus ne pourront être remis en culture.

ESPACES DE LOISIRS

L'exploitation de la carrière n'entraînera la suppression d'aucun espace de loisir.

Il n'y aura donc pas de mesure spécifique à prévoir.

On notera que les plantations qui seront réalisées en bordure de la RD 135 éviteront les possibilités de vue depuis le chemin utilisé comme sentier de promenade au Sud-Est.

CONDITIONS DE REMISE EN ÉTAT DES LIEUX

OBJECTIFS

La remise en état aura pour but d'assurer la sécurité du site après l'exploitation et sa réintégration dans le paysage.

La remise en état sera coordonnée à l'avancement des travaux d'extraction.

L'objectif de la remise en état est la restitution des terrains dans leur environnement initial. Comme sur l'ancienne carrière, le réaménagement consistera à régaler sur le carreau la découverte décapée pour permettre l'extraction et à taluter le front résiduel.

Un ensemble homogène s'intégrant au mieux dans le paysage local sera progressivement restitué à l'agriculture.

TRAVAUX

MODELAGE DES FRONTS

Le front d'exploitation sera taluté dans la masse des matériaux en place, puis recouvert à l'aide de la terre stockée en périphérie du site.

Seule une portion de front au Nord-Est (100 m environ) sera conservée dans son état minéral, afin de favoriser la présence du Lézard des Murailles.

La pente sera au maximum de 2/1 par rapport à l'horizontale (30°), ramenée à 3/1 maximum (20°) le long de la RD 135 au Sud-Est et de part et d'autre de la conduite d'eau potable.

REGALAGE DE LA TERRE

Les travaux de régalinge seront effectués par temps sec, et de manière à éviter le compactage des terres. Ainsi, les surfaces à recouvrir ne seront pas utilisées comme plan de roulement afin d'éviter des tassements préjudiciables à l'infiltration des eaux météoriques et à l'aération du sol.

La surface ainsi recréée sera égalisée avec la lame d'un engin, ce qui permettra en outre d'assurer un léger compactage en surface pour "asseoir" le terrain.

ETAT FINAL

La remise en état conduira à l'aménagement d'une zone cultivable, telle qu'elle existait initialement.

La zone sera divisée en deux secteurs, séparés par une bande de terrains laissés en place au droit d'une conduite d'eau. Le raccordement avec le carreau résiduel sera établi en pente très douce (3/1 à 4/1), de sorte qu'un engin agricole puisse y circuler.

Elle sera entourée sur 3 côtés d'un talus en pente douce ; au Nord-Est, la topographie sera en liaison avec celle des terrains présents à cet endroit (ancienne carrière remise en état en 2009).

Elle sera bordée côté Sud-Est par une haie arbustive et arborée, qui aura atteint un développement optimal (car les plantations auront été faites en début d'exploitation).